

Un nouveau « Mondial » ?

INSCRIPTION AUX CONCOURS SESSION 2011.

Le BO concernant les concours 2011 a été publié le jeudi 27 mai. Attention, les dates d'inscriptions sont considérablement avancées par rapport aux années passées : « *Les candidats s'inscrivent par internet du mardi 1er juin 2010, à partir de 12 heures, au mardi 13 juillet 2010, 17 heures, heure de Paris.* »

Pour cela, il faut vous connecter sur SIAC : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Bon courage à tous
pour les examens
de cette fin d'année.
Bonnes vacances
d'été.

Le siège de la section académique sera fermé du 12 juillet (17 h 30) au 24 août (14 h 30). Le traitement du courrier postal sera assuré régulièrement. Aucune réponse aux emails ne sera faite pendant les vacances, pour cause de vacances !

ÉDITO

Régression sociale, pauvreté : Grèce, Espagne, Italie, France...

La crise, ah, mais c'est la crise, mon bon monsieur ! Il va bien falloir se serrer la ceinture, ma brave dame ! Il faut bien permettre à nos entreprises et surtout à leurs actionnaires de continuer à s'enrichir en exploitant davantage les salariés.

Eh bien non, ça ne sera pas si facile ! Hier, nous étions des centaines de milliers à protester et à refuser cet avenir, le plus sombre depuis des générations, pour les salariés et les retraités aussi bien du public que du privé. Après une phase de consultations que le gouvernement continue d'appeler négociations, il vient de se dévoiler nous promettant un allongement de la durée de cotisation, un renforcement mécanique de la décote, et surtout un recul de l'âge légal de départ à la retraite. Le résultat, c'est que la retraite arrivera plus tard, nous coûtera plus cher et sera moins payée. Il s'agit bien pour le patronat le plus régressif et, pour la droite qui nous gouverne, de prendre leur revanche sur le programme social du CNR*, imposé par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, socialistes, communistes, et gaullistes. C'est vrai que c'est loin maintenant, c'est de l'histoire ancienne, dit-on, et, comme le monde change, il faut bien se moderniser et réformer, comme disent certains médias et la propagande gouvernementale.

Mais depuis, le travail s'est-il adouci ? L'inhumanité des conditions de travail et de management, y compris dans l'éducation a-t-elle disparu ? Les valeurs de solidarité et de fraternité sont-elles devenues universelles ? Les discriminations de genre, de race, de handicap sont-elles abolies ? Les riches ont-ils davantage partagé leurs richesses ? Le travail est-il mieux partagé ? Ce n'est certainement pas avec l'annonce de nouvelles suppressions de postes par milliers dans l'Education que cela va encore s'améliorer.

On nous bassine avec le fait que la durée de la vie s'est allongée, mais ce n'est pas le travail qui en est la cause la plus essentielle. Et encore faudrait-il pouvoir en bénéficier dans des conditions de santé et de revenus non dégradées.

Supprimer les retraites ? Parisot et le Medef en rêvaient ; Sarkozy, Fillon et leur bande de « casseurs » s'appliquent à le faire. Mais, ce n'est pas encore réussi !

Les retraités, les salariés du privé et du public ont les moyens de les faire reculer et d'inverser le sens des réformes vers le progrès et la justice sociale. Pour cela, il faut continuer à débattre et à convaincre de la justesse de nos propositions pour amplifier la mobilisation et gagner comme au temps du Front Populaire.

Reims, le vendredi 28 mai 2010.

Christophe Girardin.

*Conseil National de la Résistance.

SOMMAIRE :

- P1 Edito - Concours 2010 - Vacances.
- P2 Tuteurs - Violence.
- P3 Violence - Documentation.
- P4 Arguments mensongers retraites.
- P5 CAPA agrégés. Foire de Chaumont.
- P6 Préparation de rentrée. Droit de grève.
- P7 Internat d'excellence - Bonnets d'âne Bac 2010 : courrier au Recteur.
- P8 Le capital à les moyens - Groupes de compétences en LV.

ET LES TUTEURS ?

Je ne vais pas revenir ici sur les conditions déplorables d'entrée dans le métier qui seront faites aux lauréats du concours de cette année et les problèmes graves qui vont se poser.

Intéressons nous aux « tuteurs », c'est à dire aux conseillers pédagogiques. Le SNES Champagne-Ardenne a diffusé une pétition contre le dispositif de formation de la rentrée prochaine qui est aussi un engagement à ne pas y participer en tant que professeur tuteur. Nous avons remis le 19 mai au directeur de cabinet du recteur les 500 premières signatures. D'autres affluent encore. Cela marque le désaveu net d'une grande partie de la profession de cette réforme de la formation qui est une insulte au métier d'enseignant. Cependant, le rectorat n'a qu'à trouver environ 200 tuteurs pour autant de stagiaires sur les 5100 profs du secondaire pour que le « système » fonctionne. Or, des collègues qui accepteront, l'administration en trouvera toujours que ce soit parce qu'ils se sentent le devoir de tenter de former les débutants, qu'ils cherchent une forme de reconnaissance – si rare dans nos métiers - du rectorat ou aussi, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, qu'ils succombent à l'appât du gain ou qu'ils cèdent aux pressions exercées sur eux.

Nous avons aussi cependant fait remarquer au rectorat que ces collègues pourraient très bien eux-mêmes se retrouver en difficulté. Au début, nos interlocuteurs ne voyaient pas en quoi. Nous leur avons donc signalé que le tuteur sera complètement seul avec son stagiaire pendant les 8 premières semaines et guère moins isolé ensuite. Cette année encore comme les précédentes, le stagiaire avait un formateur référent à l'IUFM, qui le visitait, et pouvait aussi en rencontrer d'autres le mercredi et le jeudi ; il faisait son stage de pratique accompagnée par un autre tuteur. Tout cela est fini. Le stagiaire sera en tête à tête avec son tuteur et ses classes. Pour parler de ses difficultés et de ses échecs, il n'aura qu'un seul interlocuteur qualifié. Par ce mot, j'entends qu'il a été qualifié d'interlocuteur par l'institution.

Nous avons rappelé au rectorat que, depuis trois ans au moins, la formation des professeurs tuteurs avait été sacrifiée.

Et pourtant, être formateur ou tuteur ne s'improvise pas. Répétons cette lapalissade « être un bon enseignant devant des élèves ne garantit pas d'être un bon formateur pour adulte ». Le stagiaire, devant les innombrables difficultés auxquelles il sera confronté avec son service complet espèrera s'en tirer avec des recettes à effet immédiat : « Comment je DOIS faire ? Qu'est-ce que je DOIS faire ? ». Le tuteur, isolé, saura-t-il ou pourra-t-il résister à la tentation de transmettre ses recettes dont il fera des prescriptions, de modeler le stagiaire à son image ? Si le stagiaire n'arrive pas à s'approprier ses recettes,

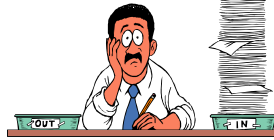
qui ne sont que celles d'une personnalité, dans un établissement donné, avec des classes données, que lui restera-t-il ? Et l'année d'après, dans un tout autre contexte, si ces recettes s'avèrent inefficaces devant un nouveau public, comment s'en sortira-t-il ? Bien sûr le dispositif de formation précédent ne préparait pas à tout, loin de là, mais le nouveau ne résout rien et fait disparaître des aspects positifs du précédent. Plutôt que de dire aux stagiaires ce qu'ils doivent faire, il convient davantage de leur dire ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils peuvent tenter, expérimenter, ce que d'autres font en fonction de leurs publics, de leur manière personnelle de s'approprier le travail. Mais cela devient de moins en moins possible quand le nombre d'interlocuteurs se réduit. Certes, à partir du deuxième trimestre, il y aura des journées de formation mais dont nous ne savons rien encore en terme de contenu de formation.

Le rectorat nous a répondu qu'il y aura des formations pour les tuteurs et qu'ils demanderont aux inspecteurs d'être plus présents. Je m'interroge. Etais-ce botter en touche ou formuler des vœux pieux ? Au fait, de nombreux inspecteurs doivent aussi s'occuper de nouveaux programmes en collège, de la réforme des lycées, du socle commun ... et aussi inspecter des collèges.

Nous vous l'avons déjà dit : ils veulent changer nos métiers et ils le font !

Prenons garde et battons-nous.

Yannick LEFEBVRE.



Comment faire oublier les attermoissements de la réforme des lycées, la baisse des recrutements, les suppressions de postes, la catastrophique réforme de la formation des stagiaires... ? **Réponse** : Sortez de votre chapeau un sujet ô combien sujet à polémiques ex : les rythmes scolaires !!! Pendant qu'on parle, voire qu'on s'étripe là-dessus, on ne cause pas du reste...



SECURITE A L'ECOLE.

Notre ministre a avancé cinq « propositions » en clôture des Etats généraux de la sécurité à l'école le 8 avril dernier à Paris.

1) On nous promet qu'une « **nouvelle politique de formation** » sera mise en place à la rentrée 2010, en particulier à destination des fonctionnaires-stagiaires.

premières semaines ces jeunes enseignants seront pratiquement livrés à eux-mêmes (hormis les échanges avec leurs tuteurs). Les « survivants » auront ensuite droit de savoir ce qu'il aurait fallu faire dès la rentrée... Ce doit être ce que l'on appelle la « pédagogie de l'échec » !

2) **Mesure de la violence** : l'enquête nationale et annuelle SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) deviendra trimestrielle. Elle sera déclinée au niveau départemental et intégrera de nouveaux indicateurs.

Commentaire : *quelle révolution !!! Chacun sait que, pour que cela marche, il faudrait que chaque chef d'établissement signale réellement les mêmes choses. Est-ce possible ? A-t-on la même sensibilité aux violences scolaires dans un établissement classé « plan de lutte contre la violence » dans la Seine-Saint-Denis que dans un petit collège rural de la Haute-Marne ou des Ardennes ? (suite p 3)*

Commentaire : *avez-vous déjà vu un ministre nous dire qu'il va faire la même politique qu'auparavant ? Quant à la formation des stagiaires, elle est déjà tellement laminée, vidée de son sens que cela prêterait plutôt à sourire si ce n'était pas autant porteur de dangers pour nos futurs collègues. N'oublions pas, en effet, que pendant les huit*

(suite de l'article p 2)

C'est comme cela qu'il y a un an ou deux dans un classement des établissements les plus difficiles de France (classements dont certaines publications font régulièrement leurs choux gras sur de multiples sujets : hôpitaux, lycée et réussite au Bac...), l'un de ces petits collèges ardennais s'était retrouvé classé devant tous les établissements de Seine-Saint-Denis !!!

Par ailleurs, tout le monde (les profs au moins) sait que les chefs d'établissement répugnent à faire trop de signalements qui pourraient stigmatiser leur établissement et renvoyer vers l'extérieur (les parents d'élèves) une mauvaise "image". Nos chefs ne signalent des faits que quand ils ne peuvent pas faire autrement, que lorsqu'ils ne peuvent décemment plus gérer cela en interne...

3) **Sanctions** : le ministre a évoqué, comme son président quelques semaines plus tôt, des "structures adaptées" pour les "élèves particulièrement perturbateurs" ; par ailleurs, la suspension des allocations familiales a été également mise en avant mais uniquement pour "les cas les plus flagrants de parents qui n'assument pas leurs responsabilités" (depuis, le président a précisé que si les absences cessaient, ces allocations seraient restituées avec effet rétroactif). Enfin, le ministre entend "rendre à l'exclusion de l'établissement ou de la classe un caractère exceptionnel".

Commentaire : faut-il voir dans ces "structures adaptées" quelque chose qui existe déjà (cf les centres éducatifs fermés par exemple) ou quelque chose de nouveau ? Est-ce le retour des maisons de correction "à l'ancienne" ?

En tout état de cause, puisque l'on sortirait des établissements scolaires les élèves qui posent le plus de problème, il faudra alors considérer que tous les problèmes se seront envolés et qu'en conséquence toute exclusion deviendrait en quelque sorte "abusive"... Et dire que, depuis des décennies, personne n'y avait songé... Vraiment, merci M. Chatel, merci M. Sarkozy !

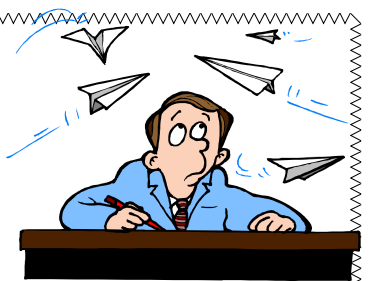
4) **Sécurisation** : renforcer le partenariat entre le Ministère de l'Education et celui de l'Intérieur ; développer le partenariat avec le ministère de la Justice en désignant des magistrats référents ; doubler les effectifs des équipes mobiles de sécurité "dans les académies les plus exposées à la violence".

Commentaire : je ne suis pas sûr que ces mesures

soient nécessairement de nature à rassurer tout le monde... déjà que, dans certains établissements (mais peut-être pas dans notre académie), il va falloir prévoir un bureau pour installer un "gendarme-référent"...

Quant aux équipes mobiles, que celles et ceux qui les ont réellement vues à l'oeuvre sur le terrain nous en donnent témoignage.

Pour notre part, la seule fois où nous les avons "côtoyées", c'étaient lors d'une manifestation devant le Rectorat et elles étaient là pour empêcher ces "hordes sauvages" de profs d'investir le Rectorat !!!



5) **"Actions spécifiques ciblées"** : baptisé CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), un nouveau programme sera expérimenté à la rentrée 2010 dans "une centaine d'établissements concentrant le plus de difficultés", en vue d'une généralisation à la rentrée 2011.

Les chefs d'établissement pourront y "choisir leurs équipes", qui auront "toute latitude pour mettre en œuvre leur projet pédagogique".

Commentaire : outre la jolie consonance de ce nouveau dispositif (sûrement le fruit d'une longue cogitation d'un cabinet spécialisé dans la communication qui aura fait payer très cher cette "trouvaille"), une fois de plus, on est reparti dans l'empilage de tout un tas d'appellations ; ainsi, il n'y a pas si longtemps, on supprimait certaines dénominations (ZEP, établissement difficile...) pour les remplacer par les RAR (Réseau Ambition Réussite)... puis, très vite, on a lancé un nouveau sigle : RRS (Réseau de réussite scolaire)... Et maintenant, tout va être CLAIR !!!

"Choisir leurs équipes" mais parmi quel "vivier" ? Des "volontaires" ? Mais y en aura-t-il beaucoup ? Des "profs particulièrement efficaces" ? Selon quels critères (grade?...) ?

Toutefois, avant de laisser les chefs d'établissement choisir leurs équipes, ne conviendrait-il pas de laisser les équipes choisir leur chef ? Mais que faire de celles et ceux (nombreux ?) qui resteraient "sur le carreau" ?

Jean-Claude RICHOLLEY.

Projet de nouvelle circulaire de mission pour les professeurs documentalistes.

Comme ça à froid, on pourrait considérer que c'est plutôt une bonne nouvelle pour notre profession, en attente d'une réactualisation de ses missions au moins depuis la création du CAPES, en 1989 si je ne m'abuse...

Las, nous connaissons la conception plutôt réductrice du dialogue social dont fait preuve notre gouvernement, sur tous les sujets. Nos représentants syndicaux ainsi que notre association professionnelle la FADBEN ont été convoqués en catastrophe le mercredi 5 mai. Un document intitulé « Politique documentaire et mission (eh oui, apprécions le singulier...) des professeurs documentalistes » leur a alors été présenté sur table. Difficile de dire ce qui a le plus choqué nos représentants : la pédagogie qui ne semble plus être considérée comme notre mission première, l'absence totale de référence au livre et à la lecture, les allusions plus que soutenues au socle commun ou encore à la circulaire de rentrée 2010. Il s'agit pourtant d'un texte supposé préciser notre fonction pour les 24 prochaines années, si on prend pour référence la date de la précédente circulaire...

On peut alors, à juste titre, s'inquiéter pour l'avenir de notre profession déjà bien mise à mal par les suppressions de postes aux concours de ces dernières années. Résultat : 22 postes vacants pour notre académie à l'issue du mouvement 2009 ; combien cette année ? Ce projet laisse entrevoir un professeur documentaliste érigé en expert de la politique documentaire et déconnecté de sa mission première : la formation des élèves à l'information... Devrons-nous, alors, comme cela se profile pour les conseillers d'orientation psychologues, faire de l'aide à distance, chapeautant deux ou trois établissements dans lesquels exerceraient des personnels précaires ?

Ce n'est pas la conception du métier que nous souhaitons, et l'intersyndicale proposera le 2 juin au Ministère un texte correspondant plus aux attentes de la profession. Restons vigilants !

Elodie CUTRONA.



« On vit plus longtemps, il est donc normal de travailler plus longtemps ».

L'augmentation de l'espérance de vie n'est que de 0,44 trimestre par an contrairement à ce que claironne le gouvernement. De plus, il n'y a aucune « fatalité économique » au « travailler plus longtemps » : grâce aux gains de productivité, on peut travailler moins longtemps (sur la semaine... et sur la vie) tout en produisant plus de richesses (et donc en augmentant les salaires). C'est ce qui s'est passé au XXème siècle, qui n'a pas vu la richesse diminuer, au contraire. **Vivre plus longtemps n'oblige en rien à être au travail plus longtemps.**

« De toute façon, les jeunes n'auront pas de retraite ».

Pour répondre au scepticisme des jeunes, il nous faut montrer que seul un système de retraite par répartition avec des mécanismes compensatoires des inégalités peut permettre aux jeunes qui sont entrés plus tard sur le marché du travail d'avoir une retraite. **Le SNES et la FSU revendiquent la validation des périodes d'études pour la retraite.**

« Il faut reculer l'âge de la retraite au-delà de 60 ans ».

Cela reviendrait à interdire de partir à 60 ans et allongerait d'autant la période de chômage, de maladie ou d'invalidité (qu'il faudra financer). Un nombre important des salariés finiront leur vie active par une période de pauvreté avant d'accéder à une retraite diminuée. **Le maintien du droit à la retraite à 60 ans est un enjeu majeur, celui de la poursuite de l'exigence de retraites à taux plein à cet âge.**



« Il va y avoir un gros problème démographique, comme dans le reste de l'Europe ».

Le gouvernement oublie sciemment de nous parler de l'indicateur démographique le plus favorable, **un taux de natalité parmi les plus élevés d'Europe**. Par ailleurs, d'ici 2050, le nombre de retraités va doubler en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers. Mais, le nombre de retraités diminuera après 2040 avec l'arrivée à la retraite des classes creuses. Il faut donc prévoir une augmentation temporaire du financement pour la période de 2020 à 2040 environ.

« Il n'y a pas d'autres solutions »

SI ! Entre 1960 et 2000, la part du PIB affectée aux retraites avait augmenté de 8 points. Il est possible d'augmenter la part du PIB consacrée aux retraites de 6 points d'ici 2050 (13% du PIB est consacré aux retraites actuellement, il faut atteindre 19% en 2050). **En consacrant ¼ des gains de productivité du travail** (actuellement largement captés par les actionnaires) **aux retraites, on peut financer les retraites futures.** C'est un effort à la portée de la société française d'autant que le PIB aura doublé d'ici 2050 (taux de croissance moyen de 1,7% par an), passant de 1900 milliards à 3800 milliards d'€

« Il faut allonger la durée de cotisation ».

Les lois Balladur et Fillon l'ont déjà fait en faisant passer la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans puis 41 ans. S'agit-il vraiment d'une volonté de faire travailler plus les salariés ? Non. Actuellement, seulement 40% des salariés du régime général travaillent encore quand ils atteignent 59 ans. Les autres ont déjà été licenciés par leur entreprise, sont en préretraite, au chômage avec dispense de recherche d'un emploi, en maladie ou invalidité. **Un allongement de la durée de cotisation reviendra à diminuer encore le montant des pensions, pas à faire travailler les salariés plus longtemps.**

Merci au S3 de Lille pour sa contribution à la rédaction.

CAPA Agrégés : un travail de longue haleine.

La CAPA spécifique pour la liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés (L.A.) s'est tenue le 24/03/10 et celle pour la hors-classe (H.C.) s'est tenue le 04/05/10. Pour chacune d'elle, le travail des commissaires paritaires SNES-SNEP-SNESUP (FSU) est à la fois d'informer sur le terrain les collègues qui sollicitent leurs élus pour comprendre le fonctionnement de ces CAPA mais aussi, et surtout, de consulter les listes fournies par l'Administration. A partir de là, un long travail de vérification s'impose, en comparant notamment avec ce qui s'est fait les années précédentes et un travail de constitution d'un argumentaire à développer en CAPA qui permette d'obtenir de meilleures chances et de meilleurs résultats pour les collègues.

Pour la CAPA L.A., après plusieurs changements de date qui amènent les élus SNES à jongler avec leurs disponibilités et qui provoquent un flot de mails des uns et des autres, l'ouverture de la séance est marquée par ce problème. Cela permet aux élus de rappeler à l'Administration que les représentants des enseignants sont, avant tout, des enseignants qui tentent au maximum d'assurer leurs cours. Ensuite différents points sont abordés à propos de la liste des « promouvables » proposée par M. le Recteur et qui sera ensuite étudiée à la CAPN (nationale) :

- ◆ le nombre insuffisant de nominations possibles au niveau national sans rapport avec les qualités de nos nombreux collègues postulants,

- ◆ la difficulté de comparer des candidatures qui n'ont pas les mêmes critères (pas de note pédagogique, pas de poste ZEP pour les collègues du supérieur par exemple),

- ◆ l'absence d'agrégation dans certaines disciplines.

Le long et minutieux travail d'étude des dossiers (que seule, dans les organisations syndicales, la FSU propose) permet ensuite de faire des propositions :

- * inverser l'ordre de certaines propositions pour respecter

- les écarts entre les notes pédagogiques,
- * proposer d'autres dossiers de collègues tout aussi méritants à rajouter à la liste ;
- * interpellier sur l'équilibre entre les disciplines et ainsi signaler des dossiers de collègues dans des disciplines ayant eu peu (ou pas) de promus les années précédentes ;

- * attirer l'attention de M. le Recteur sur certains dossiers de collègues dans les disciplines sans agrégation ou ceux de collègues qui s'investissent dans une autre discipline que celle de leur recrutement.

La comparaison avec les listes des années précédentes et la présence d'une de nos collègues membre de la CAPN permettent d'éclairer la CAPA sur les réelles chances des collègues pour cette promotion. Ainsi la jeunesse de certains candidats, proposés sur la liste académique est, et uniquement dans ce cas bien sûr, pénalisante pour eux et pour le nombre de « promouvables ». « Bloquant malencontreusement » une place et donc une chance de promotion depuis plusieurs années, leur place dans la liste des collègues proposés pose problème.

Au vu de ces éléments, les propositions des élus FSU d'intercaler certains dossiers, lorsqu'elles sont suivies par l'Administration sont payantes et, grâce à ce travail, davantage de collègues ont été promus ces dernières années. L'examen de ces dossiers est le résultat d'un travail de préparation d'une équipe. Et même si les chances de promotion diminuent (370 en 2007, 278 en 2010, en lien avec la baisse du nombre de postes au concours) et justement parce qu'elles diminuent, le travail que nous faisons, en tant que commissaires paritaires, reste primordial.

Pour la CAPA hors-classe, le travail d'étude des dossiers est similaire. Le même problème de délais très (et trop) courts pour travailler se pose et les explications de l'Administration révèlent à la fois un retard pris par le corps d'inspection mais aussi la lourdeur du dispositif national de saisie de tous les avis. Restent que les avis formulés par l'inspection et les chefs d'établissement devraient pouvoir être contestés par les collègues devant la CAPA, ce qui fait partie des revendications des élus FSU. Souligner des incohérences entre des

avis et leurs motivations permet aussi aux commissaires paritaires d'attirer l'attention sur ce dispositif et ses limites. Nous réaffirmons notre revendication d'un indice terminal de la grille indiciaire de nos catégories égal à ce qui est actuellement l'indice terminal de la hors-classe, accessible à la très grande majorité des enseignants, ainsi que celle de la revalorisation du point d'indice.

Le groupe de travail avec les services du rectorat qui s'est réuni une semaine avant la CAPA (et pour lequel certaines organisations syndicales n'ont pas envoyé de représentant) a permis de constater que certaines des revendications récurrentes des représentants de la FSU sur la constitution de la liste étaient enfin entendues : les collègues nommés sont majoritairement au 11ème échelon, c'est-à-dire que ce sont des collègues qui ont le plus de chances d'être promus au niveau national. Le travail des commissaires paritaires a permis de dénoncer particulièrement la « clause scélérate » du passage au choix : elle écarte des enseignants oubliés par l'inspection et de nombreux collègues devenus agrégés par liste d'aptitude, même s'ils obtiennent un avis « exceptionnel ».

D'autre part, la connaissance du système de promotion dans son ensemble (lien entre la liste académique et la liste nationale) permet aux commissaires FSU de rendre plus efficace leur action. A dossier égal, pour des collègues également méritants, les propositions de reclassement dans la liste académique que nous faisons ont toujours permis d'augmenter le nombre de promus : l'année dernière, notre académie a obtenu 55 promotions, le travail fourni en CAPA a permis une augmentation de 25 % des promus par rapport aux propositions initiales.

L'investissement des commissaires paritaires de la FSU ne se fait que dans l'intérêt de l'ensemble des collègues. C'est le travail de plusieurs années, répétitif et lourd qui amène à dénoncer des injustices et permet à un plus grand nombre de collègues d'être promu.

Dominique RAOUX.



Non, l'Education Nationale n'est pas une marchandise !

Avez vous déjà vu, sur une foire commerciale, un stand de l'Education Nationale ? Pour le voir, il fallait être le week-end du 14 mai, à Chaumont, dans la ville du Maire Ministre de l'Education Nationale pour le découvrir entre le stand des vins de Bourgogne et celui des éleveurs de bovins... Et qui tenait ce stand ?

Des lycées chaumontais, qui avaient "fortement été encouragés" à y participer. Cerise sur le gâteau, leur participation s'accompagnait d'un chèque de plus de 250 euros par établissement pour régler l'emplacement à une entreprise privée qui le louait 2500 euros ! Exit les forums pour l'emploi et la formation, rendez-vous maintenant dans les foires locales pour y discuter de l'avenir des élèves...

Marie-Rose PATELLI.

Préparation de la rentrée, DGH, TRMD.



Historique du fonctionnement :

Le rectorat ou les inspections académiques font parvenir la DGH aux établissements courant janvier. Cette DGH est un savant calcul faisant intervenir les prévisions d'effectifs de la future rentrée de

septembre.

Une fois la DGH reçue, le chef d'établissement et son adjoint(s) calculent le TRMD en respectant les horaires officiels, le statut des enseignants et les prévisions d'effectifs par niveau, série, langues et options... Il y a alors deux possibilités :

⇒ trop d'heures par rapport aux enseignants actuellement présents ; solution : création(s) de poste(s) ou de BMP.

⇒ pas assez d'heures par rapport aux enseignants actuellement présents ; solution : suppression(s) de poste(s), complément(s) de service dans un autre établissement.

Le TRMD doit être présenté à la commission permanente et doit obligatoirement être soumis au vote du CA de l'établissement. Il peut être modifié par les membres du CA (en particulier sur proposition des élus du personnel)

Une fois ceci fait, les informations remontent courant mars aux instances supérieures (CTPA/CTPD). Il est alors décidé de supprimer/créer des postes ou des BMP.

Mais, dans l'académie, un certain nombre de chefs d'établissement ont décidé de faire autrement... La présentation du TRMD, ainsi que de tous les éléments de calcul, ne ce fait plus dans la transparence. Plus exactement la présentation est anecdotique, un brouillon projeté à la sauvette par vidéo projecteur. Le vote se faisant uniquement sur la ou les suppressions de postes (au fait, calculés comment ?). Le TRMD, quand à lui, sera présenté au dernier CA du mois de juin.... Quid de la possibilité des élus de proposer des modifications qui auraient pu sauver des postes ? Ces chefs d'établissement, qui sont de grands démocrates, ont certainement de très bonnes raisons pour proposer cette façon de faire... En tout état de cause, elles m'échappent encore (peut être une piste en fin d'article). A noter que d'autres chefs d'établissement ont fait la présentation complète avec vote.

Il semblerait que le SNPDEN – UNSA (syndicat ultra majoritaire des chefs d'établissement) aurait donné comme consigne d'adopter cette nouvelle procédure, aberrante mais semble-t-il légale.

Pourtant, sur le site national du SNPDEN – UNSA, on peut encore lire (au 24/05/10) dans le calendrier :

janvier : Prévision DGH, TRMD et dans la page liée : « Une fois sa DHG reçue, le chef d'établissement doit proposer à la commission permanente puis au conseil d'administration une structure pédagogique fondée sur une répartition des moyens affectés par discipline en respec

*tant les horaires officiels, les statuts des enseignants (ORS – **O**bligation **R**églementaire de **S**ervice) et les prévisions d'effectifs par niveau, série, langue et option... »*
février : CA ; DGH.

juin : rapport annuel d'activité et préparation de rentrée.

Ceci correspond effectivement à la logique ainsi qu'aux textes officiels. Confondre présentation du TRMD et préparation de la rentrée est un non sens, le TRMD n'étant qu'un élément pour la préparation de la rentrée. Dans l'idéal, le TRMD doit être élaboré dans la concertation, la forme officielle étant la présentation en commission permanente et vote au CA dès son élaboration (fin février, début mars). L'objection majeure est qu'à cette époque de l'année, l'administration (au sens large, établissements, Rectorat) ne sait pas comment va se dérouler le début de l'année suivante (les calculs de la prévision de rentrée peuvent être erronés). Mais alors, à quoi bon prévoir un CTPA pour la création/suppression de postes ? Tout simplement les mutations doivent se dérouler juste après et connaître les créations/suppressions permet de faire fonctionner le système (cartes scolaires par exemple). Il est bien évident que les choses évoluent jusqu'en septembre. Il existe alors des possibilités pour ajuster : nomination de TZR à l'année, affectation provisoire à l'année (APA), au pire complément de service.

Ironiquement, je dirais que la préparation ne peut se faire que fin août, début septembre... Mais il ne faut pas le dire trop fort, ceci nécessiterait quelques modifications comme par exemple nomination des enseignants sur bassin (créations/suppressions allégées, CTPA/CTPD simplifiés ou supprimés, mutation simplifiée ou supprimée, titulaires/remplaçants dans un même vivier, préparation de la rentrée simplifiée pour les chefs d'établissement, pouvoir accru des chefs d'établissement pour le choix des enseignants...). Scénario catastrophe... Je l'espère. En tout état de cause, essayez dans vos établissements de faire respecter les textes et la logique de fonctionnement. Ne pas le faire, c'est mettre un pied dans la déréglementation et l'affaiblissement de ce qui reste de démocratie dans les établissements.

Textes réglementaires : code de l'éducation art R 421-9, R 421-2, R 421-41, ainsi que R 421-25 pour le fonctionnement du CA.
DGH : Dotation Globale Horaire.

TRMD : Tableau de Répartition des moyens par discipline.

BMP : Bloc de Moyen Provisoire.

CTPA/CTPD : Comité Technique Paritaire Académique/ Départemental.

Frédéric LOPEZ.



DU DROIT DE GREVE.

La loi OLLIVIER du 25 mai 1864 instaurait le droit de grève. 146 ans plus tard, un certain nombre de chefs d'établissement semble vouloir le remettre en cause pour certaines catégories de personnels. En effet, des AED de plusieurs établissements nous ont fait savoir qu'ils avaient subi des menaces directes s'ils persistaient dans leur désir de faire grève. Ici, le proviseur leur a dit : « *Je saurai m'en souvenir !* » Là, la proviseure écrit : « *...sans remettre en cause votre « droit de grève », je vous rappelle que l'exercice de votre emploi est lié à mes propres responsabilités... »*.



Est-il besoin de rappeler que les AED sont embauchés par les chefs d'établissement et qu'ils ont toute latitude pour les « virer », pardon, pour ne pas renouveler leur contrat, sans avoir besoin de justifier leur décision ? Evidemment, c'est toujours aux plus faibles, aux plus fragiles que les patrons s'en prennent. Nous espérons, dans l'Education nationale, avoir affaire à des « chefs » plus respectueux du droit et des personnes. Ce n'est, de toute évidence, malheureusement, pas toujours le cas et, même si ce ne sont là les agissements que de quelques uns, cela n'améliore en rien l'image de cette profession. **Jean-Claude RICHOLLEY.**

Internat d'excellence : alibi et bonne conscience.

Le Ministère a mis en place dans 12 établissements dans plusieurs académies, dont la nôtre, un accueil en internat de certains élèves issus de classes sociales défavorisées dès lors qu'ils sont motivés et « méritants » afin de leur offrir des conditions « optimales » d'études durant leur parcours scolaire. Dans l'absolu, comment résister à la tentation de louer une telle mesure ?

La réalité fait apparaître la précipitation de cette mesure. Dans notre académie un tel internat s'ouvre dans un lycée de Langres, **la question du recrutement des élèves est plus que posée**. Malgré un recrutement inter-académique, la formule n'a pas encore rencontrée le succès escompté, l'information a-telle seulement été faite dans les établissements des autres académies concernées ? Alors, il faudra bien remplir avec les « élèves locaux » pour que le Ministre puisse convier la presse à constater les « bienfaits de son Ministère ». Parfois, des parents d'élèves internes sont contactés au téléphone afin de les inciter à inscrire « plutôt » leur enfant dans l'internat d'excellence.

Le financement montre aussi l'intérêt que le ministère porte à cette mesure phare. Ces internats seront **financés par le grand emprunt**, d'ailleurs de moins en moins grand ! Comment ne pas comprendre que la mesure sera de fait provisoire, sauf à dire que l'Etat envisage un emprunt perpétuel.

Cette mesure comme la plupart de celles prises par le gouvernement s'inscrit dans une double perspective cohérente, d'une part la réduction drastique de la dépense publique et la destruction progressive des services publics, dont celui de l'éducation et d'autre part la construction d'une société fondée sur la loi du plus fort, sur la priorité donnée à l'individu plutôt qu'au vivre ensemble, mais **en habillant ces propositions d'un costume de respectabilité et de bon sens !**

Les postes de professeur ou de CPE offerts dans ces établissements sont des postes à profil. Il faut bien rappeler que les CPE doivent un service hebdomadaire de 35 Heures pendant 39 semaines maximum et les professeurs de 15 h ou 18 h hebdomadaire selon le grade.

Attention à la **volonté de déroger à ce cadre réglementaire** au prétexte de conditions particulières, en terme d'ouverture le week-end et pendant les vacances, par exemple.

Le SNES revendique un taux d'encadrement d'un CPE pour 250 élèves, dans un des internats d'excellence, ce taux serait d'un CPE pour 50 élèves. Aucune création de poste budgétaire n'ayant eu lieu, les internats d'excellence seront pourvus par redéploiement.

Les profils de postes étaient si bien définis que les deux postes proposés dans notre académie en SVT et CPE n'ont pas été pourvus, et ce- rise sur le gâteau, le poste CPE où la disponibilité devrait être de quasi 24h/24 n'est pas logé !

Guy BOURGEOIS et Christophe GIRARDIN.

BONNET D'ÂNE.



♦ **Aux responsables de la formation académique** qui ont refusé à une collègue habitant Reims mais en poste dans le (grand) sud marnais de suivre une visio-conférence à Reims plutôt qu'à Troyes.

C'est Monsieur BORLOO, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer qui serait content s'il savait ça ! Combien de dérivé de pétrole consommé pour accomplir les 250 Km aller / retour ? Combien de CO2 rejeté dans l'atmosphère ?

Au fait, la visio-conférence portait sur le développement durable... Heureusement que le ridicule n'a jamais tué !!!

♦ **Aux responsables du PAF** qui limitent à un la possibilité de vœu pour 2010 / 2011.

Nous soumettons à votre réflexion la justification qui nous a été donnée : « *Nous avons souhaité garantir l'équité entre les personnels devant la possibilité d'effectuer un stage de formation. Aussi, avons-nous fait le choix de n'autoriser qu'un seul vœu plutôt que plusieurs (...), ce qui aurait augmenté le nombre des non-retenus* ».

En n'autorisant à postuler qu'une année sur deux, on réduirait encore le nombre de non-retenus... Nous avons demandé au Recteur si l'obtention de son seul et unique vœu était garantie à tous les collègues.

Nous attendons toujours une réponse !

Jean-Claude RICHUILLEY.

Lettre au recteur concernant le calendrier du BAC (7 mai 2010)

Monsieur le Recteur,

Lors de l'audience que vous aviez bien voulu nous accorder le 31 août sur l'organisation du baccalauréat 2009, nous avons pu vous faire part de toute une série de dysfonctionnements qui a entraîné de grandes difficultés pour les professeurs correcteurs de l'EAF et du baccalauréat, et a également mis à rude épreuve les centres d'examen. Nous avons fait des propositions pour améliorer l'ensemble du dispositif et permettre ainsi aux enseignants d'assurer leur mission dans des conditions plus correctes. Or, à ce jour, à quelques semaines des premières épreuves et contrairement à ce qui faisait accord entre nous :

- * nous n'avons reçu aucune information sur la mise en oeuvre du calendrier académique. Nous ne pouvons donc formuler aucun avis, aucune demande ;
- * nous n'avons reçu aucune information sur les conclusions du groupe de travail composé des chefs des centres d'examen et les services de la DEC ;
- * aucune fiche à remplir n'a été envoyée aux professeurs, alors qu'elles servaient jusqu'à présent à la constitution des jurys. Donc, il n'est pas possible pour nos collègues de formuler des vœux géographiques, alors qu'il s'agissait de l'une de nos demandes ;
- * il n'y a eu aucune mise en alerte pour permettre aux enseignants d'organiser sur le plan professionnel mais aussi personnel leur fin d'année. Alors, peut-être que pour cette session, les ordres de mission arriveront au mois de mai ?

Ce constat nous amène donc à nous interroger sur les autres propositions formulées au cours de cette audience :

- ⇒ le rééquilibrage des jurys ;
- ⇒ la convocation du plus grand nombre de correcteurs ;
- ⇒ la révision de la notion de « mobilité géographique » ;
- ⇒ la non convocation des professeurs stagiaires.

De l'avis de tous, nous avons frôlé l'an passé la catastrophe, vous comprendrez donc, Monsieur le Recteur, qu'à ce moment avancé de l'année scolaire, nous soyons inquiets et mécontents de constater que nos propositions restent sans suite.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir nous informer le plus rapidement possible du dispositif mis en oeuvre pour cette session 2010. Les professeurs de cette académie apprécieraient de pouvoir remplir leur mission dans d'autres conditions que celles qui leur furent imposées l'an passé.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique, Chantal DUPONT, Secrétaire Académique.



Le capital a les moyens.

Le lundi 10 mai, lendemain de la décision prise par les Etats de l'Union Européenne de mettre en place une garantie de 750 milliards d'euros pour faire face aux attaques contre la monnaie européenne et soutenir les pays membres en difficulté, les entreprises cotées au CAC à la bourse de Paris ont vu leurs actions progresser d'un montant de 82 milliards d'euros (il faut bien lire 82 milliards d'euros !).

Pour donner une idée plus matérielle de cette somme hautement spéculative c'est par exemple :

- ⇒ près de deux fois le budget de l'EN ;
- ⇒ 7 à 8 fois le « déficit » pour les retraites en 2010 ;
- ⇒ c'est 160 fois « l'économie ! » réalisée par la suppression d'un emploi de fonctionnaires sur deux partant à la retraite ;
- ⇒ c'est 82 000 000 smic mensuels ou 6 800 000 smic annuels nets ...



Le capitalisme financier se porte bien. Certes il y aura, comme disent les boursiers, des prises de bénéfices, des rechutes mais toujours pour mieux spéculer et réduire la part du travail dans la répartition de la richesse produite.

Pendant ce temps, les salariés et les retraités paient trois fois leur crise :

- ◆ par le blocage des salaires et des pensions, le recul du pouvoir d'achat,
- ◆ par « l'effort » demandé pour sauver les systèmes bancaires en 2008,
- ◆ par « l'effort » pour sauver l'euro et plusieurs pays de la zone euro.

On ne veut pas nous parler de rigueur ou d'austérité mais elles sont là et bien là. Il est intéressant d'entendre ou de lire des économistes libéraux qui disent que l'austérité, la rigueur ne sont pas de nature à relancer l'économie et de sortir de la spirale infernale dans laquelle les marchés nous entraînent.

Ainsi, dans **Le Monde** du 16 et 17 mai 2010, Patrick Artus, directeur des études économiques chez Natexis à la question : **La France n'est pas l'Espagne mais doit aussi réduire son déficit. Le plan Fillon suffira-t-il ?** Il répond : « **Selon nos calculs, il faudrait qu'en deux ans la France réduise son déficit de 96 milliards d'euros. Le gouvernement assure que la croissance apportera 20 milliards d'euros, mais il se fonde sur une prévision optimiste de 2,5. S'il faut trouver 96 milliards de réduction de nos déficits structurels, ce sera compliqué. Cela représente deux siècles de bouclier fiscal ! On peut toujours comme en Grèce, décider de ne plus payer les retraités ni les fonctionnaires. Ce n'est pas efficace. La seule façon de faire, c'est de procéder à une grande réforme fiscale, en alignant la taxation du capital sur celle des revenus du travail. Cela pourrait rapporter 100 milliards d'euros sans dégât économique puisque ces revenus sont épargnés.**

Taxer les revenus du capital comme ceux du travail, on est plutôt pour. Quel changement cela serait ! Une quasi-révolution ! Le déficit pourrait être résorbé, il y aurait beaucoup moins de difficultés pour financer les retraites, la protection sociale, la croissance ... Mais ce n'est pas la volonté de ceux qui nous gouvernent et qui partagent les propos de Denis Kessler, vice président du MEDEF qui a déclaré à plusieurs reprises qu'il fallait casser les acquis de 1936 et de la Libération. C'est à un affrontement aussi bien social et économique qu'idéologique que nous sommes confrontés. L'enjeu est de taille pour nous et les générations futures, alors il ne faut pas caler.

Jean Claude DURDUX.

Groupes de compétences en langues vivantes : 7 bonnes raisons pour les refuser !

Extraits de la déclaration des collègues de langues vivantes du lycée Roosevelt. Pour plus d'informations, consultez notre site (<http://www.reims.snes.edu>, rubrique « langues vivantes »).

1) **Aucune information claire n'est donnée sur les modalités de fonctionnement de ces groupes** mais il se dégage qu'il s'agit de groupes de niveau !

2) **Les groupes de compétences ne répondent pas à nos conceptions pédagogiques.** Cette démarche va à l'encontre de tout ce qui a été préconisé depuis plusieurs années, à savoir : construire des séquences autour d'une problématique (donc, privilégier le sens) en se servant de supports variés (textes, documents audio et vidéo, documents graphiques, tableaux, etc.) en alternant et en combinant les cinq activités langagières.

3) **Les groupes de compétences sont contre-productifs pour les élèves les plus faibles.** Prétendre qu'après une courte période de travail en groupe de compétences les élèves faibles, réunis tous ensemble et travaillant de cette manière, combleront leurs lacunes, surmonteront leurs difficultés et deviendront forts, nous semble déconnecté des réalités.

4) **Les fonctionnements des groupes de com-**

pétences rendent impossible l'intégration des professeurs de langues dans les différentes équipes pédagogiques.

5) **Les groupes de compétences ne permettront plus aux professeurs de langues qui en acceptaient la tâche d'être professeurs principaux d'une classe.**

6) **Les groupes de compétences modifiables en cours d'année présentent de multiples difficultés d'organisation** (alignement des horaires, pour les élèves et les enseignants qui devront se concerter constamment, abandon de toute liberté pédagogique...)

7) **Les groupes de compétences vont à l'encontre des ambitions affichées par le gouvernement en faveur du bilinguisme des lycéens.** L'élévation du niveau en langues des élèves ne pourra se faire que dans des groupes à effectifs réduits (20 élèves maximum par classe afin de permettre la prise de parole de tous) avec un minimum de 3 heures hebdomadaires par langue. Les groupes de compétences ne remplissent aucune de ces conditions.

Pour toutes ces raisons, nous présentons au CA du Lycée Roosevelt cette déclaration de refus pour l'organisation des groupes de compétences en langues (signée par les professeurs d'Allemand, Anglais, Espagnol).

Anne VIREY et
Aurore RAMBOURG.

